



## Mon ticket digital : pour un accueil simplifié et connecté

La Ville de Trappes est fière de vous annoncer la mise en place de "Mon Ticket Digital", un nouveau système de gestion des files d'attente pour améliorer l'accueil en mairie, à partir du 4 novembre 2024.

Grâce à ce dispositif innovant, vous pouvez désormais organiser votre visite en quelques clics : choisissez votre motif, obtenez un numéro d'appel et une estimation de votre temps d'attente, puis suivez l'avancée de votre dossier en temps réel. Accessible depuis votre smartphone via le site internet ou directement en mairie grâce aux QR codes placés dans le hall d'accueil et devant chaque service.

**Pourquoi ce système ?** Cette initiative s'inscrit dans une démarche de modernisation et d'amélioration continue des services municipaux de la Ville de Trappes. **Ce système permet de fluidifier l'accueil, de réduire le recours aux tickets papier pour une meilleure gestion écologique, et de rendre votre expérience en mairie plus agréable et connectée.**

### **Comment ça marche ?**

- 1. Choisissez votre motif de visite :**
  - via ce [lien](#) ou en scannant les QR codes placés en mairie puis sélectionnez la raison de votre venue.
- 2. Obtenez votre numéro d'appel avec une estimation du temps d'attente.**
- 3. Suivez l'affluence en temps réel :**
  - le temps d'attente estimé est mis à jour en fonction de l'affluence. Vous pouvez suivre les évolutions en direct depuis votre smartphone.
- 4. Recevez une notification lorsque c'est votre tour :**
  - dès que vous êtes appelé(e), votre numéro s'affiche sur les écrans en mairie, accompagné d'une notification sur votre téléphone et d'une annonce par synthèse vocale.



# BIENVENUE

Prévenez-nous que vous voulez être reçu !

1



Enregistrez-vous  
en scannant ce QR code  
avec votre smartphone

2



Suivez votre attente  
sur votre smartphone

3



On vous appelle  
quand c'est votre tour  
(SMS / Notification)

## Liens utiles

[Mon ticket digital \(uniquement depuis votre smartphone\)](#)